

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juillet 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE et le quinze du mois de juillet, 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MATHERON Alain, Maire.

Présents : MM. MATHERON, GAILLARD, BONNIOT, MONGEON, PIERSON, BERNARD, LEFEBVRE, BERMOND, GARCIA, CARMEL, TISSEYRE, PARRON.

Absent(s) : MM. PEYRICHOU, ORAND, REBOUL

Pouvoir(s) : MM. PEYRICHOU à MATHERON

M. GAILLARD a été nommé secrétaire.

Début de la séance : 20h00

Délibérations

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2014**
Approuvé sans réserve.

N° 2014-74 Travaux réseaux humides – marché public complémentaire avec le groupement PELISSARD/TRIEVES

CONSIDERANT :

- le marché de travaux d'Eau et d'Assainissement pour les lots n°2 et 3, réseaux d'assainissement, conclu avec le groupement PELISSARD/TRIEVES par délibération du conseil municipal le 22 juin 2012, et passé conformément au code des marchés publics en application des articles 26-II, 28 et selon la procédure adaptée,
- la nécessité de créer un réseau d'assainissement séparatif sur une partie du quartier Billons afin de garantir le bon fonctionnement des ouvrages réalisés dans le cadre du marché de travaux précité,
- les conditions d'application d'un marché complémentaire de travaux selon l'article 35 du code des Marchés Publics, chapitre II 5°,
- l'offre de prix du groupement Pelissard/Trièves pour la réalisation des travaux de mise en séparatif sur le quartier Billons pour un montant de 84 162,30 HT, représentant moins de 50 % du montant des travaux initialement commandés en application du code des Marchés Publics pour la passation d'un marché complémentaire,
- le rapport du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ autorise, Monsieur le Président du conseil général de la Drôme, mandataire de la commune, à signer le marché public complémentaire de travaux du groupement PELISSARD/TRIEVES pour un montant de 84 162,30 € HT,
- ✓ demande au Département de la Drôme de poursuivre la gestion de ce marché conformément aux attributions qui lui ont été confiées dans le cadre de son marché de mandat,
- ✓ dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Conseil Général de la Drôme, mandataire de la commune,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2014-75 Le Grand Logis – échange de terrain

Le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante un courrier de Maître VIEU Vincent, Notaire à Aspres-sur-Buëch, relatif à un projet d'échange de terrain entre la commune de Lus-la-Croix-Haute, parcelle ZH 100 et les consorts propriétaires de la parcelle ZH 156 au lieudit Le Grand Logis. Celui-ci permettra à la commune de disposer d'un emplacement plus adapté à destination du point de tri – collecte situé sur cette zone.

Considérant l'opportunité de procéder à cet échange et la nécessité de préciser les modalités de l'acte notarié à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 1 contre (BERMOND), 1 abstention (CARMEL) :

- valide le principe d'échange de terrain entre la commune de Lus-la-Croix-Haute parcelle ZH 100 d'une surface de 140 m² et les consorts propriétaires de la parcelle ZH 156 au lieudit Le Grand Logis,
- conditionne cet échange à l'acquisition préalable, comme indiqué par les consorts propriétaires de la parcelle ZH 156, de la parcelle 154,
- prend acte que le Notaire en charge du dossier est Maître VIEU Vincent,
- indique que les frais correspondants, y compris l'établissement du document d'arpentage, seront à la charge des consorts propriétaires de la parcelle ZH 156,
- demande à ce que figure sur l'acte correspondant, une servitude autorisant le passage de promeneurs le long de la berge bordant le cours d'eau « Le Lunel », sur la partie demeurant propriété des consorts propriétaires de la parcelle ZH 156,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fin de la séance : 20h30

Approbation du compte rendu lors de la séance suivante par les élus ayant participé au vote

MATHERON Alain	GAILLARD Yves
BONNIOT Emile	MONGEON Charles
PIERSON Corinne	BERNARD Laurent
LEFEBVRE Yannick	BERMOND Guy
ORAND Patrick	PEYRICHOU Marie-France
GARCIA Thierry	CARMEL Ginette
TISSEYRE Sylvain	REBOUL Jérôme
PARRON Philippe	